L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLÉANS, SAMEDI MATIN, 5 JUIN 1858.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGE, E. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLÉANS:
SAMEDI MATIN, 5 JUIN 1858.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnemens à la semaine, à raison de 25 CENTS pour les six jours. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

[illegible] à la Bourse St Louis—Une grande construction en briques à trois étages, rue [illegible] comme l'Hotel Verandah de la rue [illegible] grand morceau de terre au faubourg [illegible] Canal Carondelet et comme [illegible] Bayou Ste Hélène. — Deux maisons faubourg Tremé, rue Dumaine, sur le passage [illegible] — Une construction en bois [illegible] l'Hotel Washington, etc., [illegible] la succession de André Garnier.— [illegible] rue Ste Anne, près de la [illegible] Maison en bois à deux étages rue d'A[illegible] Avenue Lafayette. — Une maison [illegible] Trois petites maisons doubles [illegible] rues Moreau et Espagne. — Trois [illegible] Une maison haute rue de la [illegible] etc.

[illegible] Deux esclaves, terrains rue [illegible] lots de terre, dans le 3e district, [illegible] un autre lot de terre au faubourg [illegible] terrains, faubourg Tremé et les [illegible] lots de terre rues Remparts et [illegible] succession Marie Louise Constant.

[illegible] par continuation — Articles [illegible] genre, tels que dentelles, [illegible] etc.

[illegible] Hyde & Co.—Bottes, souliers et [illegible]

[illegible] Fernandez—Maison rue St Philippe, [illegible]

[illegible] Maison basse, rue Ferdi[illegible]

NOTRE FEUILLETON.

Nous donnons en ce moment LE BONHOMME [NOCK, l'un] des meilleurs romans de l'auteur de [illegible]. L'intérêt y est saisissant [illegible] autre, et nos abonnés en trouveront [la lec]ture extrêmement attrayante. [Les perso]nnes qui ne reçoivent pas l'Abeille [et qui] voudraient lire le BONHOMME [NOCK n'ont qu']à s'adresser à nos porteurs qui [s'empres]seront à livrer le journal à la semaine.

FIN DES TROUBLES.

[Les] [illegible] qui agitaient si profondément [la ville] depuis deux jours et qui y [causaient la] plus grande inquiétude se [sont heur]eusement terminés hier. [illegible] désirant faire respecter son autorité [illegible] en même temps à prévenir [l'effusion] du sang, s'est transporté, avec [le] général Lewis, auprès des chefs du [Comité] de Vigilance, et est enfin parvenu à [s'entendre] avec eux. [Les membres] du Comité de Vigilance ont [offert leurs] services au premier magistrat de [la ville] [illegible] acceptés; ils formeront maintenant [un] corps de constables spéciaux, et [illegible] porteront désormais ce cachet de [légalité qui] leur manquait jusqu'à présent. [illegible] à se féliciter de ce dénouement, [illegible] regret est que le Comité, au [illegible] évidemment du gouvernement [illegible] n'ait pas songé tout d'abord [illegible]. La ville entière eût [illegible] cette coopération, et la police [illegible] fortement réprimé les [illegible] qui se manifestaient déjà dans [illegible].

[L'arran]gement conclu hier, il y a eu [illegible] part et d'autre. Les autorités [illegible] abrogées par le Comité de [illegible] s'annonçait qu'il les remplacerait [illegible] naturellement désirer la soumission [illegible] et sans conditions de ce [illegible] pas été sur ce point, [illegible] aggraver une situation déjà assez [illegible].

[illegible] Comité de Vigilance qui [illegible] la déchéance du gouvernement [illegible] virtuellement reconnu [illegible] même et en se plaçant [illegible] comme police spéciale. Il a [illegible] rendu hommage à la souveraineté [illegible] en renonçant à conserver l'attitude qu'il avait prise aux [illegible].

[illegible] ou nous traçons ces lignes, [illegible] encore l'organisation définitive [du Comité de] Vigilance transformé en police [illegible] possible qu'une proclamation [illegible] renseigne sur ce point nos lecteurs.

[illegible] plus de sujet de discorde entre [illegible] et nous espérons que la bonne [harmonie] sera promptement rétablie parmi [illegible] qui a inspiré la création [illegible] en dehors de celle de l'administration [illegible] était digne d'éloge, [illegible] en voyant des citoyens [illegible] cette exemple de l'insurrection. [illegible] faute qu'ils avaient commise [illegible] croire que nous n'aurions [illegible] de pronunciamientos.

[illegible] la société est impuissante [illegible] citoyens, ils ont le droit de se [protéger] eux-mêmes, pourvu qu'ils restent [illegible] prescrites par la loi. Tâchons [de ne] pas l'oublier, et lorsque nous [illegible] en main notre propre défense [illegible] avant tout à réclamer la [illegible] légale en dehors de laquelle [il n'y a] que l'anarchie et violence.

Batimens négriers.

[illegible] les lettres de M. Cass au [illegible] à Washington au sujet du [illegible] croiseurs britanniques [illegible] les navires marchands des [illegible] le golfe du Mexique et la mer [des Antilles]. Nous croyons maintenant [illegible] dans l'obscurité aucun côté [illegible] reproduire une lettre [illegible] M. Cass. Le ministre anglais [illegible] de prouver, en signalant de [illegible] exemples, combien il serait difficile [illegible] visiter point les bâtimens [illegible] pavillon américain, de s'opposer [à la] traite africaine.

[illegible] les bâtimens capturés par les [illegible] sur la côte d'Afrique pendant [les] premiers mois de 1857.

[illegible] a été saisi, le 10 avril, par [illegible] naviguait sous pavillon [illegible] équipé à la Nouvelle-Orléans [illegible] les papiers américains.

[illegible] Jupiter, équipée à la Nouvelle[-Orléans] avant à son bord soixante-dix esclaves [illegible] prise par l'Antelope.

[illegible] capturé par le Teazer [illegible] esclaves à bord, était parti de la [illegible] mais avait précédemment arboré les [couleu]rs américaines.

[illegible] Eliza Jane, équipé à New-York, a [été] arrêté le 11 août par l'Alecto: il n'avait [illegible] papiers et n'avait pas arboré de pavillon.

[illegible] Joseph H. Record, de Newport, [illegible] avait à son bord 191 esclaves [illegible] Antelope l'a prise. Son équipage se [compos]ait de dix huit Espagnols et de cinq [citoy]ens des Etats-Unis.

[Le] William Clark, de la Nouvelle-Orléans, [illegible] est tombé au pouvoir du Firefly, avait hissé [le] pavillon américain. Les marins anglais, [illegible] longtemps hésité, se décidèrent à [illegible] les écoutilles pour examiner la cale. [Ils ob]tinrent alors la preuve que le Clark [était] un bâtiment négrier.

Le brick Onward, de Boston, était suspect depuis longtemps bien qu'il naviguât sous pavillon américain. Examiné enfin par l'Alecto, [il] amena volontairement les couleurs dont il [se couvrait] frauduleusement couvert. Il appartenait à MM Lafitte, de New-York, et avait [illegible] à la côte d'Afrique pour prendre [un] chargement de nègres.

[illegible] navire a été détruit, le 18 septembre [illegible] par le Sapho: on croit que c'est la [illegible] Charles de Baltimore, équipée à la Nouvelle-Orléans.

[illegible] de ces huit bâtimens capturés par les Anglais, des navires de guerre portugais [ont] pris en 1856 deux bâtimens, dont [l'un] le Pinckney ou General Pierce, avait arboré le pavillon américain. Il n'avait pas de [illegible] était commandé par un nommé [illegible] qui était nanti d'un faux passeport [américain]. L'autre navire est le Velho Ami[go] [illegible] le Splendid, de Boston, parti de la Nouvelle-Orléans ou de la Havane. Il était [destiné] pour recevoir mille esclaves. Le [capitaine] et trois des matelots étaient américains [illegible] réussi à s'échapper.

[Les] autorités espagnoles ont saisi elles-mêmes plusieurs batimens négriers sur la [côte] de Cuba.

[Le] nombre des navires capturés sur la [côte d']Afrique est peu considérable comparé [à celui] des bâtimens suspects que les [croi]seurs ne se sont pas crus autorisés à visiter.

[Le] North Bend avait été nolisé à New-York [illegible] pour apporter des subsistances aux habitans affamés des îles du Cap [Vert] mais il devait en réalité se rendre [à la côte] d'Afrique pour prendre un chargement [d']esclaves. Rencontré sous pavillon [américain] il fut abordé et visité, mais on [ne trouva] à bord aucune preuve suffisante pour [autori]ser la saisie du bâtiment. On croit [qu'il a] porté à Cuba une cargaison de nègres [et qu'il] a été ensuite détruit.

Le W. D. Miller, naviguant sous pavillon américain, avait pris des nègres sur la côte d'Afrique. Poursuivi par le Teazer, il a réussi à échapper au croiseur et à débarquer les esclaves à Cuba, puis il a été incendié.

La Panchita, arrêtée dans la rivière Congo, par le Sapho, a été envoyée à New-York.

Le contre-amiral Sir F. Grey, commandant au Cap de Bonne-Espérance, a signalé le Minnetonka comme ayant été équipé avec six autres navires pour la traite.

Le Nancy, de la Nlle-Orléans, a mis à la voile sous pavillon américain, mais personne n'ignorait qu'il allât chercher des esclaves en Afrique.

Le ministre anglais termine sa lettre à M. Cass en lui disant que la côte d'Afrique continue à être infestée de négriers qui pour échapper aux poursuites arborent le pavillon des Etats-Unis. Si ceux-ci s'opposent à ce que les bâtimens portant le pavillon américain soient visités par les croiseurs anglais, qu'ils envoient une plus forte escadre dans les eaux que fréquentent les violateurs des traités. Le principe de droit maritime que maintiennent les Etats-Unis neutralise tous les efforts que fait le gouvernement de la Grande-Bretagne pour détruire un odieux commerce.

Dépêches télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

Arrivée du Black Warrior.

New-York, 4—Le steamship Black Warrior est arrivé aujourd'hui, de la Havane, avec des dates jusqu'au 30 du mois dernier.

ARRESTATION D'OFFICIERS DE MARINE ANGLAISE.

Le Black Warrior a apporté la nouvelle de l'arrestation des officiers anglais qui se sont rendus coupables d'avoir été visiter les batimens américains qui étaient à l'ancre dans le port de Sagua la Grande. Ils ont été envoyés à la Jamaïque pour y être jugés.

Havane, 30—Les sucres sont actifs et fermes.

ENCORE UN OUTRAGE DES ANGLAIS!

Le capitaine de la barque américaine Reliance rapporte qu'il a été abordé, dans la soirée du 20 mai, par un canot d'un navire de guerre anglais, et que les hommes qui le montaient ont fait des perquisitions à son bord.

Le brick Geo H. Chase a été hélé par les hommes du même canot, mais le capitaine n'a pas voulu s'arrêter. On cite d'autres cas d'outrages de la part des Anglais.

CONGRÈS.

Washington, 4—La Chambre a donné son adhésion au bill du Sénat relatif aux envoyés et consuls à l'étranger.

Le Sénat s'est entendu avec la Chambre pour fixer l'ajournement au 16 du mois prochain.

Reprise de la ligne de vapeurs de Collins.

New-York, 4—Une compagnie américaine a l'intention de rétablir la ligne de steamers de Collins, entre Southampton et Halifax, après le 3 juillet prochain.

Les dépêches de bord Napier.

New-York, 4—Un steamer est parti d'ici, ce matin, avec les instructions données par lord Napier à l'amiral anglais de l'escadre du golfe.

Marchés.

St Louis 4—Farine 3 75; maïs mélangé 47 à 50; blanc 57; avoine 39 1/2 à 42, chanvre 70 à 85; tabac 4 25 à 5 65; tabac en lugs 5 65 à 10 75.

STEAMBOATS—St Louis, 4—Partis, le City of Memphis et le Choctaw; arrivés, le Falls City, le McGill et le Lackland.

Nouvelles des rivières.

St Louis 4—La rivière a baissé de 4 pouces depuis 24 heures et continue à baisser.

L'Illinois et le Missouri continuent à monter.

Le Haut-Mississipi baisse au-dessus de Rock-Island, et cette baisse se fait légèrement sentir plus bas.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU STAR.—On verra par une annonce du secrétaire, publiée depuis deux jours, dans l'Abeille, que la direction de la compagnie d'assurance du Star a résolu, à partir du 1er juin, de diviser également le profit net provenant des primes encaissées entre les actionnaires et les assurés. Néanmoins il sera d'abord prélevé 10 pour cent sur le bénéfice des actionnaires et 10 pour cent conformément à l'article 5 de la charte. La compagnie du Star sera donc régiée désormais par le système mixte.

Le premier état de situation annuel de la compagnie parait aujourd'hui dans notre partie anglaise. On verra que les bénéfices de l'année ont été plus que satisfaisants. Les primes se sont élevées à $112,225 71 et les bénéfices nets à $35,274 06. La compagnie possède des ressources se montant à $335,711 55. La direction a déclaré un dividende de 12 1/2 pour cent.

L'escadre anglaise se compose de dix-sept bâtimens armés de 358 canons. Celle des Etats Unis ne compte que huit navires et 140 canons. Cette disposition de forces serait alarmante s'il s'agissait d'une lutte entre les deux escadres, mais comme la mission de nos navires de guerre est seulement de protéger les bâtimens marchands américains en intervenant lorsque les croiseurs anglais voudront les examiner, la supériorité numérique de ces derniers ne doit nous inspirer aucune inquiétude.

L'EMANCIPATION AU MISSOURI. — Cinq des principaux journaux du Missouri soutiennent la cause de l'affranchissement des esclaves, dans cet Etat. L'opinion au Missouri se prononce de plus en plus en faveur de la mesure dont il s'agit. Entourés d'Etats libres et conséquemment d'adversaires acharnés, les propriétaires d'esclaves sont privés de la protection qui leur serait nécessaire. Un esclave est maintenant une propriété si précaire à St Louis et ailleurs que personne n'en veut. Il n'est donc pas étonnant que la cause de l'affranchissement réunisse tant de partisans.

NAVIRES AMÉRICAINS ET ANGLAIS DANS LE GOLFE.—Voici, d'après un journal de New-York, l'état comparatif des forces navales des Etats-Unis et de l'Angleterre dans le golfe du Mexique et la mer des Caraïbes:

ANGLETERRE.

Navires	Canons	Navires	Canons
Avalanche	18	Indus	78
Atalanta	16	Jesseur canonnière	
Basalisk, steamer	6	à vapeur	1
Buzzard, steamer	6	Jasper, idem	1
Cumberland	70	Leopard, steamer	18
Devastation, steam.	6	Skipjack, canonn.	
Forward, canonnière à vapeur	2	à vapeur	2
		Styx, steamer	6
Harrier, steamer	17	Tartar, steamer	21
Imaum	72	Terror, steamer	16

ETATS-UNIS.

Navires	Canons
Steamer Colorado	15 canons
Steamer Fulton	5 "
Steamer Wabash	40 "
Steamer Water Witch	2 "
Steamer Arctic	3 "
Frégate Savannah	50 "
Corvette Jamestown	22 "
Brick Dolphin	4 "

CHRONIQUE LOCALE.

LE COMITÉ DE VIGILANCE.

Notre dernier rapport annonçait que le calme régnait à la Nouvelle-Orléans hier, à deux heures du matin, mais que l'opposition d'une partie des citoyens aux actes du Comité de Vigilance faisait craindre une collision.

Nous sommes heureux de dire (et tous les amis de la paix publique partageront notre joie) qu'un compromis dont nous parlons plus bas a dissipé les craintes et qu'à l'heure où nous écrivons ces lignes l'ordre est rétabli dans notre ville.

En arrivant le matin au City Hall, nous rencontrâmes une centaine d'hommes sous les armes; des canons étaient braqués dans la rue St-Charles et des sentinelles avaient été placées dans le voisinage. L'absence d'officiers et le peu d'empressement que la Milice avait mis à répondre à l'appel du général Lewis, nous fit espérer que l'effervescence ne serait pas aussi grande que la veille.

Vers onze heures, le bruit se répandit que le maire et le général Lewis étaient en pourparlers avec le capitaine Duncan, au quartier général du Comité, et qu'il s'agissait d'un compromis.—MM. Fellows et Norton, nommés délégués par des négociants qui s'étaient réunis à l'Hôtel St Charles, assistaient à l'entrevue.

A une heure de l'après-midi, on annonça que le compromis avait eu lieu; que les forces dont disposait le Comité de Vigilance étaient acceptées comme police spéciale chargée de maintenir l'ordre, de protéger les citoyens et les propriétés, et de faire exécuter les lois jusqu'après l'élection; que le comité conservait sa position et son organisation actuelles, surtout comme corps militaire.

L'entrevue étant terminée, le Maire revint à l'Hôtel de Ville, et, après avoir dit à ceux qui l'entouraient que toutes les difficultés étaient aplanies, il leur conseilla de déposer leurs armes, de s'en retourner tranquillement chez eux. Une centaine d'hommes que ce dénouement avait mécontentés, prirent possession de deux canons qui se trouvaient sur la Place Lafayette, s'armèrent de mousquets et descendirent aussitôt la rue Saint-Charles avec la détermination d'aller combattre le Comité. Lorsqu'ils arrivèrent à la rue Royale, M. Lucien Adams se montra au milieu, leur dit que leur conduite était insensée, et, malgré la résistance de quelques-uns dont un incident avait augmenté l'humeur guerrière [un d'eux avait été blessé au bras d'un coup de pistolet par un passant] parvint à les ramener sur la place Lafayette.

A trois heures et demie, nous vîmes M. Adams désarmant ces hommes en face de l'hôtel de Ville où il envoyait les fusils, les mousquets, etc.

Presque tous les magasins et salons des rues Chartres et Royale sont restés fermés dans la journée.

Durant la journée d'hier, le Maire Waterman et le recorder Stith ont été visiter les remparts du Comité de Vigilance; ils ont reçu l'assurance, de la part des membres de ce comité, que leur autorité a été et sera toujours reconnue par eux; qu'il n'entre aucun esprit de parti dans leurs actions. Le recorder Stith, en lisant les règlements du comité, a été convaincu qu'ils ne contiennent rien qui soit de nature à entraver le libre suffrage des électeurs à la prochaine élection.

ENREGISTREMENT.—Le Bureau d'Enregistrement a été fermé mercredi dernier. Le nombre des votants qui se sont fait enregistrer est de 13,681.

ARRESTATIONS, &c.—Nous apprenons que MM. John Ocsden, B. Mantz, C. de Monasterio, Henry Rice, John Green, Bertrand Mado et T. P. White ont été arrêtés, hier matin, à onze heures, dans le premier district. On les soupçonnait de faire partie du Comité de Vigilance. Ils ont été mis en liberté peu après.

—M. T. P. White, dont le nom figure plus haut, a été blessé d'un coup de pistolet, hier soir, à l'Hôtel de Ville, par une personne inconnue. On craint que la blessure ne soit mortelle.

—A 9 heures du soir, une assemblée composée d'un millier de personnes, a eu lieu sur la Place Lafayette. Le Col. Henry, du Nicaragua, et le Col. Christy l'ont haranguée.

HOSPITAL DE CHARITÉ.—Voici le rapport de l'Hôpital de Charité pour la semaine expirée hier, 4 du courant, à 6 heures du soir:

Admis	131	personnes.
Renvoyés guéris	106	"
Morts	19	"
En traitement	485	"

NOUVELLES DE ST THOMAS.—La goëlette Elizabeth Ellen, arrivée hier, nous a apporté des avis de St Thomas jusqu'au 8 mai. Le général Santa-Anna, ex-dictateur du Mexique, était toujours dans l'île avec sa famille. Il venait même d'acheter une des plus belles habitations de St Thomas, ce qui semble indiquer de sa part l'intention d'y prolonger son séjour.

MM. J. A. Beard & Co. vendront aujourd'hui, à midi, à l'Arcade de Banks, une résidence confortable pour une famille; elle est située dans le Troisième District, rue Ferdinand, entre Casacalvo et Moreau. Pour les termes et détails, voir l'annonce.

LE DOYEN DES ARBRES AU JARDIN DES PLANTES.—Cette année, le doyen d'âge de tous les arbres du Jardin des Plantes de Paris, le premier acacia ou robinier introduit en France et en Europe de l'Amérique septentrionale, et qui fut planté en 1635, de la main de Vespasien Robin, arboriste du roi Louis XIII, vient de manifester sa vitalité en se couvrant de feuilles.

Depuis longtemps, du reste, les précautions les plus minutieuses sont prises en vue de prolonger l'existence de ce végétal plus de deux fois séculaire, qu'on peut regarder comme la souche d'où sont sortis tous les acacias qui peuplent aujourd'hui les différents points de la France, et auquel s'attache à ce titre un vif intérêt.

Cet arbre, placé sur la lisière méridionale du jardin, au haut de la grande allée de tilleuls plantée par Buffon en 1740, avait autrefois plus de vingt mètres d'élévation, mais ses branches supérieures s'étant successivement desséchées, on a été obligé de le recéper pour qu'il repoussât de tronc. Cette opération eut un succès complet, et l'arbre parut en recevoir un surcroît de vigueur. De plus, on prit soin de boucher avec du plâtre les nombreuses crevasses qui sillonnaient le tronc du végétal, et chaque fois qu'il s'en déclare une nouvelle, on a recours au même procédé, il est probable que l'acacia de Robin abritera durant de longues années encore sous son ombrage les visiteurs du Jardin des Plantes.

ISLANDE.—L'Islande est affligée en ce moment par une épidémie qui décime les troupeaux de moutons, la richesse des habitans. Cette calamité a divisé la population en deux grands partis, dont l'un voulait combattre le mal au moyen des remèdes par l'art ordinaire, tandis que l'autre demandait tout simplement que l'on abattît tous les moutons malades. En effet, le parti radical tua 180,000 moutons; mais ce massacre excita une telle indignation parmi les adversaires, que le gouvernement danois sera peut-être obligé d'envoyer des renforts de troupes en Islande.

PROUDHON ET COUSIN.—Le livre de M. Proudhon fait encore plus de bruit après sa saisie qu'auparavant. Il est l'objet de toutes les conversations. A propos de saisie, on annonce que le livre de M. Cousin: Du vrai, du beau et du bien, a été mis à l'index à Rome.—Tout philosophe qu'il est, M. Cousin avait cherché, mais inutilement, à prévenir cette décision.

IMPRIMERIE IMPÉRIALE. — L'imprimerie impériale française possède les types de 56 corps de caractères orientaux, qui comprennent toutes les écritures connues des peuples de l'Asie, tant anciens que modernes, et ceux de 16 corps de caractères des peuples de l'Europe, qui n'emploient point les caractères latins dont nous nous servons. Quant à ceux-ci, l'imprimerie impériale a à sa disposition les types de 46 corps complets de diverses formes et de diverses dimensions.

Le nombre des presses qu'elle emploie lui permettrait de tirer en un seul jour 146 rames de papier, ce qui est l'équivalent de 9,266 volumes in-8o de trente feuilles. Cet immense développement de moyens donne la faculté de conserver composées près de 5,000 formes qui comprennent des tableaux pour les administrations publiques. Ajoutons qu'elle occupe, pendant toute l'année, près de 500 ouvriers.

L'OMNIBUS MONSTRE.—C'est probablement dans la petite ville de Cavaillon que l'on peut voir fonctionner le plus grand omnibus qui existe peut-être en France. Cet omnibus découvert, est sur deux rangs de banquettes superposées comme les gradins d'un amphithéâtre, peut contenir soixante personnes environ. Voici son usage. Un grand industriel de Cavaillon occupe dans sa seule filature de soie grège plus de quatre-vingts femmes ou jeunes filles, qui habitent pour la majeure partie les villages environnants, et qui tiennent à passer la journée du dimanche dans leurs familles.

Avant l'établissement de l'omnibus en question, toutes les ouvrières partaient le samedi soir pour leurs villages respectifs, parcouraient à pied et pendant la nuit des distances de cinq à vingt kilomètres, et revenaient le dimanche soir à Cavaillon pour être prêtes au travail du lendemain. C'était à la fois par humanité et pour éviter à son nombreux personnel des désertions et des absences très-préjudiciables aux deux parties intéressées, que le propriétaire de la filature prit le parti de faire construire un véhicule dont la capacité répondît à sa destination. Chaque semaine après la fermeture de l'atelier, l'omnibus emporte au grand trot de quatre vigoureux chevaux sa cargaison féminine, et la distribue de village en village. Le dimanche, dans la soirée, il va la reprendre de la même manière.

C'est un curieux spectacle que celui qu'offre la rencontre de cette immense voiture tout émaillée de jeunes têtes qui rient, chantent et babillent avec une pétulance toute méridionale. L'omnibus se dispose à paraître aux fêtes qui accompagneront, le 2 mai prochain, le concours régional d'Avignon. On parle de pages, de belles livrées, de chevaux caparaçonnés, de costumes, de guirlandes de fleurs. Il est certain qu'il ne faudra pas de grands frais d'imagination pour s'arranger de manière à ce que la grande voiture de Cavaillon forme l'épisode le plus piquant de la solennité qui se prépare.

YEH.—Voici quelques détails empruntés à un journal de l'Inde sur la personne de Yeh, l'ex-gouverneur de Canton:

"Pour vous faire une idée du prisonnier, dit le correspondant de ce journal, imaginez-vous un tonneau surmonté d'une tête chinoise et posé sur deux jambes cagneuses. Ajoutez à cela les ornemens d'une petite barbe et d'une moustache grisonnante. Yeh est âgé de 51, ans, sa taille est de cinq pieds onze pouces anglais, et sa grosseur, comme nous venons de le dire, excessive. Il vit d'une manière assez frugale, se couche à 7 heures du soir, se lève à six h. du matin, et passe à peu près tout son temps à fumer. Il se nourrit de canards, de porc, d'herbage, de riz et d'oeufs. Sa religion, comme bouddhiste, ne lui permettant pas de manger du boeuf ou des poules, il refusait toujours quand on lui en offrait.

"Petit mangeur, Yeh déjeune seul à un bout de table; de petits bâtons taillés lui servent de fourchettes, comme aux gens de la basse classe. Sa seule boisson est du thé qu'il a en provision, sous la forme de gâteaux ou de pain dont il se régale à toute heure, le préparant lui-même dans une théière d'étain. Le reste du service se compose de deux tasses à café avec leurs coupes, plus une lampe à huile, toujours allumée, et un immense pot à tabac."

L'ANGUILLE.— Aucun poisson n'est doué d'une vie plus tenace que l'anguille. L'anguille n'entre pas son frai: à peine les petites anguilles sont-elles écloses qu'elles remontent les rivières et se dispersent dans toutes les directions possibles. Cela a lieu en mars; ce mois passé, la migration s'arrête. Si cela était possible, toutes les anguilles réintégreraient à la mer après cette époque. Pour y parvenir, elles franchissent souvent les terres, gravissent les rochers et surmontent d'incroyables obstacles. La queue de l'anguille est douée d'une force prétensive, et, par l'action de sa queue seule, l'anguille peut sortir d'un bateau, car une fois sur le bord, elle est sûre de sauter dans l'eau. C'est pourquoi les pêcheurs brisent la queue de ces poissons quand ils les ont pris. Les anguilles ont l'ouïe plus fine qu'aucun autre habitant des fleuves; c'est pourquoi l'orage et le tonnerre les troublent quand les autres poissons restent tranquilles, aussi sourds que muets. A la Jamaïque, l'anguille est un poison, cela peut provenir, assure-t-on des herbes dont elle se nourrit.

BUREAU DU COMITÉ EXÉCUTIF DU PARTI AMÉRICAIN
Nouvelle-Orléans, 4 juin 1858.

RÉSOLU, que tous les clubs de wards de la Nouvelle-Orléans soient requis de s'assembler SAMEDI [illegible], 5 juin, à 7 heures et demie P. M., et de nommer un comité composé de cinq membres [illegible] le jour de l'élection [illegible]

ADAM GIFFEN, président.
THOMAS COSBY, secrétaire. 5 juin—4

[illegible] Le navire Mlle. E. Pinard, capitaine [illegible], arrivé de Liverpool, [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

[illegible] Le navire anglais Angleterre Peters, arrivé de Liverpool [illegible] BAXTER, LOVELL & Co.

FEUILLETON.

LE BONHOMME NOCK.

Troisième volume.

IV.—(Suite.)

—Mère Joffret, je suis venu vous donner le mot d'ordre..... N'allez pas plus vite que les violons, s'il vous plaît. Quand vous devrez changer l'enseigne de la boutique, je vous avertirai. D'ici là, rien de changé dans vos allures; moyen voyez tout qu'il me plaira. On n'est pas aussi petites entreprises que la nôtre, et il est besoin d'une tête d'homme comme la mienne, pour la mener à bien. Il nous faut des millions, entendez-vous, et, si vous marchez droit, je vous en prometa, des millions. Pensez-vous que vos amis vous paieront les cent deux milles francs que je vous ai fait gagner hier?

—Dette de jeu, dette d'honneur, ils paieront tous quelque, parmi eux, il y en ait qui doivent au boulanger.

—Très bien, alors, pour vous donner une preuve de mon désintéressement et de la grandeur de mes projets, je vous abandonne ma part du dividende. Nous sommes trois, cela fera soixante-huit mille francs pour vous, et trente-quatre mille pour ma chère Adeline.

—Vous avez donc le Pérou dans vos poches, mon cher ami, dit la Joffret, en se redressant sur son oreiller.

—Pas dans mes poches, mais dans ma tête. Donc nous nous entendons, n'est-ce pas? Nous sommes bien alliés ensemble; nous marchons du même pied; nous sommes deux vipères du même nid?

—Sapristi! je le crois! demandez-moi mon sang.....

—Si je savais qu'en faire, peut-être bien.. Enfin; nous verrons.

—Avez-vous vu ma nièce?

—Non.., je la verrai plus tard, et demain, à quatre heures, pour lui présenter un ami, le comte de Verneil.

—Ah! ah! ce beau mauvais drôle qui aime le jeu, le vin, les femmes, et qui est marié?

—Précisément.

—Je ne raffole pas des pratiques de cette famille-là; ils ont deux fois plus pervers que nous tous, car nous sommes héros de nos fantaisies.

—Il faudra cependant faire taire votre vertueuse conscience.

—Sans doute, mais je n'irai pas de franc jeu. Après tout, votre Verneil a peut-être une chauve-souris pour femme, ça l'excuse.

—Il a une femme ravissante, délicieuse, destinée au ciel comme lui à l'enfer.

—Et pourquoi le présenterez-vous à Adeline?

—Pour qu'il l'aime.

—Au fait, comme il y perdra son temps, vous pourrez vous amuser à le voir brûler comme un négrillon.

—Il est bien beau, bien aimable, bien riche, bien séduisant.

—Prime que tout cela; Adeline est tellement bête de vous, qu'elle a ri au nez, pendant trois mois, à la plus fine fleur de mes clients.... des hommes superbes!

—Vous lui ouvrirez les yeux, mère Joffret.

—Sur quoi? demanda la duègne avec étonnement.

—Sur les mérites de mon ami.

—Ah çà! vous voulez donc qu'elle vous plante là, ma nièce?

—A jour donné.... oui.

—Non! non! les hommes sont aussi par trop scélérats! Mais, vilain que vous êtes, vous corrompriez l'univers?

—Je le crois, mais j'en serai sûr quand je vous aurai corrompue, vous, mère Joffret. Voilà, je l'espère, un compliment bien tourné.

—Allons, allons, dites tout de suite ce que vous désirez de moi. Pourvu qu'Adeline n'ait rien à y perdre, je vous servirai. Je lui ai sauvé la vie à c'te pauvre petite, et je tiens à elle, ça se comprend.

—Elle aura tout à gagner, au contraire, puisque vous la débarrasserez de moi. Le comte, si mauvais sujet qu'il soit, vaut mieux dans son petit doigt que votre serviteur dans toute sa personne.... Je suis un grand misérable, chère baronne, vous pouvez me croire sur parole.... Je suis un franc gredin.

—Sapristi! je le vois bien.... Allez toujours.... Vous ne l'aimez donc pas, ma pauvre Adeline?

—Mon.... pas plus que ça, répondit Maurice en frappant l'une de ses bottes du bout de sa canne; mais, en revanche, je suis torturé par une passion violente, dévorante, irrésistible, abominable! et il prononça ce dernier mot avec un frisson qui parcourut tout son être.

—Je vous devine, petit monstre, vous aimez la comtesse de Verneil; vous vivez à la dévorer par son mari, et, pour y parvenir, vous jetez Adeline à la tête du comte. La jeune femme se livrera, poussée par le dépit de la jalousie.

—Il y a du peu de vrai dans ce que vous dites là, ma bonne, mais vous auriez mauvaise opinion de mon mérite s'il devait se borner à une intrigue aussi vulgaire. Entraîner une femme vertueuse à sa perdition, en lui inspirant de la haine pour une rivale, et du mépris pour l'homme dont elle porte le nom, c'est vieux comme le péché, cela se lit dans tous les mauvais livres, cela se joue dans toutes les comédies, sur toutes les scènes. Un pareil rabâchage n'est pas mon fait; je suis un grand scélérat, je le sais, pas un homme de police correctionnelle. J'ai volé des centaines de mille francs, je ne flouterais pas un mouchoir; j'ai assassiné... je ne tuerais pas un poulet.

—Vous m'épouvantez!...... J'ai le front trempé de sueur froide....... Jamais on ne vit autant de cynisme.

—Bah! le cynisme est une vertu.... c'est le sinc ériré du vice. Revenons à nos projets. Oui, j'aime la comtesse de Verneil, je l'aime plus que quatre ans. Adeline m'a été, pour moi, qu'une distraction; elle m'a servi de jouet. Je l'ai choisie comme le tigre saisit une maigre proie, qui trompe mais qui ne satisfait pas sa voracité. La comtesse n'était pas mariée alors.

—Pourquoi ne l'avez-vous pas épousée?

—Elle est de trop grand nom.

—N'êtes-vous pas de la noblesse?

—Moi, répondit Maurice avec une lueur sanglante dans le regard: C'est possible, mais.... enfin, ce n'est pas de moi qu'il s'agit, elle m'a repoussé... Elle a épousé le comte de Verneil, mon ami, l'un de mes anciens compagnons de débauche.... et elle ne l'aime pas.

—Vous m'entendez bien? elle ne l'aimera jamais.... Je ne vise donc pas à la détacher de son mari.

—C'est le comte qui aime sa femme.

—Vous y êtes. Il en est fou, le lâche!

—Dans ce cas, il faudra qu'Adeline lui fasse les avances?

—Oui; elle me l'a promis hier, et je suis sûr de sa parole.

—Eh bien! qu'aurais-je à faire, moi? puisque vous vous êtes entendu avec Adeline? Je n'aurai plus qu'à fermer les yeux sur les déportements de ma nièce.

—Vous aurez à surveiller Adeline.

—Dès que vous avez sa promesse, vous pouvez vous y fier. C'est une singulière femme, allez.....

—Vous la surveillerez pour que mes affaires n'aillent ni trop lentement, ni trop vite. Il faut la mener au but à heure fixe. Mais il faut que le comte s'éprenne d'Adeline et qu'Adeline s'éprenne du comte juste au moment que j'ai choisi pour frapper mon grand coup.

—Je ne comprends plus.

—Il ne m'est pas nécessaire que vous compreniez. Vous agirez dans cette intrigue, comme dans votre entreprise politique, d'après mes conseils, selon mes inspirations, et la ligne que je vous tracerai. Vous feindrez une ignorance parfaite de l'accord que nous prenons ce matin; vous pousserez Adeline à l'infidélité, mais vous mettrez obstacle à ses trahisons, si elles menaçaient de devancer l'heure que je leur assignerai ultérieurement. Votre rôle ne sera donc ni difficile ni pénible; et il vous rapportera d'énormes bénéfices. Il est temps que vous fassiez une fin, mère Joffret.

—A qui le dites-vous? hélas!

—Je vous ai connue dans l'opulence; vous voilà vieille et dans la débine.... il faut vous relever, je vous relèverai.

—Que la volonté de Satan s'accomplisse! Quand vous aurez fait une malheureuse de cette comtesse, au moins lui serez-vous fidèle?

—Peut-être.... le hasard est si grand! répondit Maurice en replaçant ses lèvres postiches. Maintenant que nous sommes d'intelligence, continua-t-il, je dois, ceci de bonne amitié, vous prévenir d'une chose assez importante.

—Sapristi! vous n'avez pas fini?

—Rien qu'un mot. Si je suis content de vous, je vous couvrirai d'or; mais s'il vous prenait fantaisie soit de battre en retraite ou de m'abandonner, soit de me tromper; si vous vous écartiez de la route que je vous tracerai journellement, vous paieriez cher vos trahisons, chère baronne.

—Les femmes ne font pas la guerre aux tigres.... Moi, vous tromper! pas si bête, vous m'égorgeriez.

—Non, mais je vous enverrais en place de Grève.

—Dieu merci! je ne crains pas cette place-là......

—Ah! ah! vous parlez d'or, mère Joffret, réplique légèrement Maurice, tout en reprenant sa lévite; n'oubliez pas que je suis l'ami de la police, et que le dossier est entre mes mains.......

—Il est gros le dossier, très gros! j'y ai la des pièces formidables! quelque soit le gouvernement que nous ayons eu depuis quarante ans, je peux vous faire couper le cou. Vous avez, notamment travaillé pour Lafayette sous Louis XIV, pour Robespierre pendant la terreur, pour Barras sous le directoire, pour Louis XVIII sous l'empire, et, plus tard, pour l'empereur sous la restauration et [illegible] Napoléon II...... vous avez chanté toutes les gammes et tricoté dans tous les camps. Les Bourbons qui vont remonter sur leur trône, ne vous trouveront pas blanche comme un lys, malgré votre trêve. Je saurai prouver que vous avez fait tomber au tribunal révolutionnaire, que vous avez posé en déesse sur la place Maubert, enfin que vous avez aidé, par [illegible], à l'arrestation de Pichegru et de George Cadoudal......

—Oh!

—Exclamation superbe, mère Joffret! Il est seulement dommage qu'elle ne prouve rien. Je vous le répète: les royalistes vous détruiraient, vous êtes leur confidente, et pour les récompenser de leur confiance, de leur générosité, vous avez vendu leurs secrets à la police du Consulat....... Ce petit traité vous a rapporté cinquante mille francs d'un coup de filet.... Vous voyez que le pouvoir a bonne trace, vous feriez guillotiner si le caprice m'en venait. Les pièces sont à ma disposition....... Allons, marchez droit, et vous recevrez caresses jusqu'à la fin de vos jours... Adieu, baronne, portez-vous bien...... à bientôt.

Le chevalier sortit sans mener et même sans se détourner; un tabac effleura les ri[illegible] du lit de Mme de Sainte-Adresse, et il disparut.

La même Joffret retomba sur ses oreillers. Elle avait le frisson et grinçait des dents; son visage, d'habitude jaune comme un citron avait pris une teinte livide.

—Je voudrais [illegible] quand on vient de la [illegible] à chaque fois le [illegible]... Cet homme est satan... c'est [illegible]. Et moi, quel couplet... [illegible] j'en veux de [illegible] grave!

La duègne regarda ses dix doigts armés d'ongles [illegible], véritables griffes de bête fauve, [illegible] s'adresse le sinistre sourire de cette [illegible], qui venait superbe de [illegible].

VI.

OU, POUR LA [illegible] FOIS, L'IDÉE VIENT AU VIEUX [illegible] A SA BONHOMIE.

Les fours [illegible] par Napoléon à la mère [illegible] l'Empereur [illegible] taille de [illegible] avoir reconnu [illegible] [illegible] le pas se [illegible] mit de renoncer [illegible] il s'était [illegible] leur Grenade [illegible] pas fait [illegible] lui, on [illegible] pour rétablir un peu d'ordre dans le salut des fuyards. Se résignant enfin aux implacables rigueurs de la fortune, Napoléon avait expédié des ordres précis au maréchal Grouchy pour lui tracer son mouvement de retraite sur Namur, Charlemont et Laon; puis il était entré à Charleroy le 19, entre quatre et cinq heures du matin et à Philippeville à dix heures. Ce fut de cette dernière place que l'Empereur partit, dans une voiture du maréchal Soult, pour Paris, et ce fut à Laon que, cédant, malgré lui, à des conseils peu clairvoyants, le grand capitaine dont le seul nom épouvantait des vainqueurs, prit le funeste parti de venir porter lui-même à Paris la nouvelle de sa défaite, et de solliciter de deux assemblées gouvernées par des dupes et des traîtres, une assistance patriotique qu'elles devaient lui refuser pour s'agenouiller, quelques jours plus tard, devant un pandour comme Blucher et devant Wellington.

L'Empereur était descendu à l'Elysée, le 20 juin, à onze heures du soir. Il ne lui avait fallu que quelques instants, dès son arrivée, pour reconnaître la faute que ses conseillers lui avaient fait commettre. L'attitude des ministres, celle du duc d'Otrante [illegible] révélé [illegible] députés, [illegible] le puissance et les dépôts [illegible] pouvait [illegible] de quatre [illegible] [illegible], l'Empereur [illegible] de Vincennes [illegible] Paris [illegible] cynique [illegible], pour obéir [illegible] un [illegible] sans épée [illegible].

Le 22 juin donc, sur l'une des nombreuses charrettes qui entraient par la barrière du Nord, chargées de soldats de toutes armes plus ou moins grièvement blessés, se trouvaient deux hommes que nous avons laissés à Hambourg au prologue de cette histoire et que nous remettons en scène pour ne plus les quitter, le lieutenant Delmas et le maréchal-des-logis Nock.

—Halte! Anton, dit le vieux Nock au paysan à qui appartenait la charrette, nous voici rue Saint-Denis, et la brouette m'a suffisamment secoué les côtes.... Quel panier à salade, nom d'un petit bonhomme! Allons, mon lieutenant...... sautons sur le pavé.

—De grand coeur, m'y voilà......

—Eh bien! le cou, comment va-t-il?

—Pas mal; un peu raide, mais solide.

—Et la poitrine?

—Bien de nouveau. Grâce à ma médaille de Marienthal, la douleur a disparu.

—Pour notre prochaine campagne, je m'en ferai donner une de médaille, mais bornique! il faut que ce soit une jeunesse qui vous colle ça sur le poitrail, et le vieux Nock est fait pour la jeunesse comme, sauf votre respect, un Prussien pour la victoire. Enfin, qu'est ce que nous allons faire?... Quand [illegible] je le dois, Anton? demanda le maréchal-des-logis au paysan.

—Six francs, un peu par blesse.

—Voilà dix francs, mon fils; tu boiras un coup à la santé de Sa Majesté l'Empereur et roi.

—Je ne veux rien de plus que le salaire; c'est pas pour trafiquer que nous portons les amis....

—Alors, prends vingt francs, mon garçon, et cultive ton [illegible]...... En vaux mieux que ton [illegible]. Tâche de grandir et d'engraisser pour t'enrôler aux cuirassiers, je t'y ferai gagner la croix d'honneur le jour où la poudre parlera à ta tête de reître, qui vaut la partie. Maintenant, mon lieutenant, allons vider une fiole en l'honneur de la [illegible].

—Passons d'abord chez un tailleur, répondit Paul Delmas; car nous sommes faits comme des voleurs, et, à Paris, il faut un costume décent.

—Mais je me trouve superbe, moi, depuis que j'ai quitté la [illegible] de c'te Ecossais. N'importe, allons où vous voudrez.

Nock portait une capote de fantassin, des culottes de [illegible], des guêtres de grenadier, et un [illegible] d'un chasseur à cheval de la ligne. Paul n'était pourvu d'un [illegible] uniforme de vélite.

—Nos deux compagnons arrivèrent sur le boulevard, et entrèrent dans un magasin, où, sur la rue, ils firent complète d'habits confectionnés. Nock se pavana devant une glace qui lui offrait la vivante image d'une guérite costumée en citadin.

—C'est tout de même farce c'te grande tenue, dit le vieux soldat; je n'avais porté, dans mon village, qu'une blouse, des sabots et un bonnet de coton; me voilà habillé comme un marquis pour le jour de ses noces.

Le tailleur, [illegible] ouvrier d'un régiment, s'était montré plein de prévenance pour ses clients, et avait envoyé chercher, séance tenante, chapeaux, chaussures et objets de lingerie. Delmas et Nock sortirent des mains de ce brave Brossin de toilette de ville fort présentable; mais Nock se trouva mal à l'aise dans ses ajustements, et il fallut absolument détacher de ses entours pour savoir occuper ses grands bras, et guider ses longues jambes embarrassées dans un large pantalon de [illegible] redingote bleue à [illegible].

Nos compagnons prirent un fiacre et se rendirent au Palais-Royal où Nock se souvenait d'un superbe festin que le baron Delmas lui avait fait faire en 1812. Depuis cette époque, le maréchal-des-logis, qui était allé à Berlin, à Vienne, à Madrid et à Moscou, n'avait pas remis les pieds dans Paris. Mal servi par sa mémoire, Nock s'obstinait à chercher le restaurant des frères Provençaux, lorsque Paul poussa la porte du café Véfour en disant:

—Nous déjeunerons ici, comme ailleurs entre.

(A continuer.) A. DE GONDRECOURT.

Aux citoyens de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Comité Exécutif de Vigilance—Arsenal, 4 juin 1858.

LE Comité de Vigilance qui s'était complètement organisé et avait momentanément pris possession de l'Arsenal, de l'Hôtel de la Cour Municipale et de la Geôle, [illegible], [illegible] [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans [illegible] [illegible] Alors, la Nouvelle-Orléans, [illegible] et les [illegible] [illegible] tous droits des [illegible] 1er—Il est convenu [illegible] Comité. [illegible] [illegible] lors des Elections.

2o—Nous sommes [illegible] qu'en leurs plus [illegible] [illegible]

3o—Il est convenu que la ville ne payera pas les frais de la dite organisation.

(Signé) CHAS. M. WATERMAN, Maire.
JOHN L. LEWIS, Insp. d'Élections.
H. O. H. NORTON.
C. FOLLOWES, de la part des citoyens.
J. K. DUNCAN, Président du Comité Exécutif de Vigilance. 5 juin—1

AVIS.

Bureau du Surintendant des Elections, No 46, rue Ste-Anne.
Nlle-Orléans, 5 juin 1858.

LES propriétaires de cabarets et de buvettes dans la ville de la Nouvelle-Orléans, sont priés de fermer leurs établissemens, LUNDI 7 du courant, jour de l'élection des officiers de la ville, sous peine de la pénalité d'un acte de la Législature intitulé "Acte relativement aux élections dans la paroisse d'Orléans," approuvé le 29 mars 1857.

JOHN L. LEWIS, Surintendant.

5 juin—2f

[illegible] Il tourmente et torture! Il tourmente et tue!—C'est l'état de celui qui a la fièvre et frisson. Il erre comme une ombre, ne sait jamais à quelle heure le mal l'étreindra et n'a aucune assurance de pas la force de vaquer à ses affaires. Il est à charge à ses amis et à lui même. Voilà ce qu'ont des milliers de personnes, en ville et à la campagne. On peut dire que la fièvre et frisson tourmente par[illegible], en Amérique, que vingt des autres maladies. A ceux qui cherchent un remède souverain, nous recommandons les AMERS DE [HOSTETTER] dont la réputation est [illegible] et qui fortifient le tempérament épuisé par la maladie.

A vendre par tous les marchands et pharmaciens et par J. WRIGHT & Co, Nos 21 et 151 rue de Chartres

AVIS.

Le public est par la présente notifié, que M. Alfred [illegible] est chargé de [illegible] en [illegible] [illegible] [illegible] 5 juin. P. MALLARD.

CONSULAT DE FRANCE.

AVIS MENSUEL.— Juin 1858.

Sont invitées à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:

Adeff, Georges	Laurent, Eugène
Blanchard, Jean, manufacturier	Lecoultre, Mme
Brenton, W.	Loger
Bazat, Mme, née Marie Poulque	Magnat, Louise
Cyres Gentile	Mollet, Charles-Auguste
Coutet, Victor Félix	Maredo, Victor
Cousteau, de Bruxe-Gers	Marie, boucher
Dacre, Julien	Mercier, Mme, née Claire Leconnerel
Dune, Jacques	Martinez, Frédéric
Des Braques, Jules Philibert	Pégot, Honoré
Dessard, Mme, née Joséphine Dolbeau	Pujas
Hagelsheim, Mme Veuve Jean Baptiste Louis	Poutrelle, Pierre Jacques
Guillemon, Pierre	Pouchha (confiseur de musique)
Goudart, Joseph	Pouget ou Pouyol
Guffey, Jean-Baptiste-Fulgence et frère	Ramond, François
Board, Mme Veuve, Jean Baptiste	Revel Charles
Isnard, Clair	Saillet, Joseph
Jedan, [carrossier]	Stone
Lyon, Jacob Isaac	Terrier, Alfred
Lesenpecki [les époux]	Vigneron d'Bourquerville, Jules
Latte, François	Valley, les époux
	Wolf, Michel
	Wenn [fabricant de bière]
	Walter, Jacob
	Rogan

La chancellerie du Consulat de France, située rue Royale, No 162, entre St Louis et Conti, est ouverte tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. 4juin

DIRECTION DES ECOLES PUBLIQUES.
2me District.

BUREAU DU SURINTENDANT.

Les examens et le concours annuels des Ecoles Publiques du Deuxième District, auront lieu dans l'ordre suivant, commençant à 9 heures du matin et se terminant à 2 heures de l'après-midi.

EXAMENS:

1o—Ecole de Pont du Bayou, mardi 8 juin;
2o—Ecole du Bayou, entre Bienne et Dorsigny, mercredi 9 juin;
3o—Ecole de la rue Claiborne, au coin St Pierre, jeudi 10 juin;
4o—Ecole de la rue Ste Anne, entre Marais et Villeré, vendredi 11 juin;
5o—Ecole de la rue Bienville, au coin Robertson, lundi 14 juin;
6o—Ecole de la rue Robertson, au coin Bienville, mardi 15 juin;
7o—Ecole de la rue du Rempart, entre St Louis et Toulouse, mercredi 16 juin;
8o—Ecole de la rue des Remparts, entre St Louis et Toulouse, jeudi 17 juin;
9o—Ecole de la rue du Quartier, entre Royale et Bourbon, vendredi 18 juin;
10o—Ecole de la rue de l'Hôpital, entre Dauphine et Bourgogne, lundi 21 juin;
11o—Ecole supérieure des garçons, au coin Remparts et Chemin du Bayou, mardi et mercredi 22 et 23 juin;
12o—Ecole supérieure des demoiselles, rue des Remparts, entre Dumaine et St Philippe, jeudi et vendredi 24 et 25 juin.

CONCOURS, lundi 28 juin, au Théâtre d'Orléans. Les exercices commenceront à 10 heures du matin.

AUG. GAINARD, secrétaire.

5juin—au28juin

En vente chez les principaux libraires: L'HOMOEOPATHIE exposée aux gens du monde dans ses principes fondamentaux, suivie de quelques conseils sur l'Allopathie [illegible] par le docteur JULES CARTIER. 4 juin—3

Compagnie d'Assurance du Star.

No 23, rue St. Charles.

A une assemblée de la Direction tenue le 3 juin 1858, il a été résolu, avec l'autorisation des actionnaires, qu'à partir du 1er juin courant, le profit provenant des primes acquises sera également partagé entre les actionnaires et ceux qui assurent dans cette compagnie après déduction faite de 10 pour cent pour le fonds de réserve et de 10 pour cent pour la réserve d'Art. 5 de la Charte.

Il a été également résolu qu'un reçu de 10 pour cent sur le prime sera fait comme par le passé aux assurés.

E. DE BUYS, Secrétaire.

4 juin—1mo

Compagnie d'Assurance du Star.

A une assemblée annuelle tenue le 3 de juin courant la Direction de la Compagnie a déclaré un dividende de 12 1/2 sur le [illegible] payable sur demande.

E. DEBUYS, Secrétaire.

4juin—4 au 11

HOTEL BAILLE,
A LA BAIE SAINT-LOUIS.

[illegible] BAILLE a été [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] jours. [illegible] voyageurs [illegible] [illegible] 4 juin—1m

Riz de la Caroline.

LE soussigné offre à vendre, pour clore un consignement, environ 180 barriques de riz de la Caroline, couleur d'or, belle qualité, à raison de 61 60 la balance de 50 livres. On peut faire une bonne récolte en plantant vers le 15 de juin.

JOS S. LOGAN, 80, rue Poydras
4 juin—5f

SAVON de Castille—400 en moy, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

SACS et caoutchouc anglais [illegible] à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

QUININE—2000 onces, à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

BONBONS de chocolat—100 caisses, [illegible] E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

BEURRE de Plaisance—[illegible] E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

VIEUX CHIFS.

CE vin renommé de J. LACHENUS & Co, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] en 1858. En outre, les bouteilles sont estampées J. Lacheneur & Co, Vieux Cognac, [illegible].

MM. A. CARRIERE & Co., rue Vieille Levée, [illegible] VIEUX CHIFS, [illegible] de J. Lacheneur & Co.

HENRY LACHENUS, représentant de MM. J. Lacheneur & Co., pour les Etats-Unis et le Canada. 29mai—1an 10pa

POMMES de terre—150 sacs en débarquement, [illegible] [illegible] [illegible] Poisson salé—500 barils "Western Reserve" [illegible] Orge perlé—25 barillets, frais, en magasin [illegible] Saindoux—[illegible] Tabac [illegible] Fèves [illegible]

A. GROYARD & Co, 34, Poydras

CAFÉ—Un lot ... de la Havane, de 2 à vendre par GABALLERO & DABGALDO, 3 juin. entre Douane et Bienville

CIGARES Havane—Un assortiment de cigares de la Havane, de toutes dimensions, [illegible]. GABALLERO & DABGALDO, 3 juin, coin Douane et Bienville

PORC—300 barils mess, prime et rump, à vendre par GALLARD & FABAS, 3 juin—5, 97 et 99 Vieille Levée

BEURRE—300 barils et demi barils, à vendre par GALLARD & FABAS, 3 juin—5f, 97 et 99 Vieille Levée

RABAIS 25 Pr CENT.

GIQUEL & JAMISON,
14 & 16—RUE DE CHARTRES—14 & 16.

OFFRIRONT à partir de LUNDI, 5 courant, leur [illegible] [illegible] en magasin à un rabais de 25 pour cent. Ils invitent leurs amis et le public à profiter de cette bonne occasion.

Jaconas imprimés, 1ère qualité, à 12 1/2, 15 et 20 cts la verge [illegible]

CARRERE,
QUINCAILLERIE DES DEUX MARCHÉS
No. 115, rue Vieille-Levée, entre St.-Philippe et Ursulines.

OUTILS de [illegible], [illegible], [illegible], des meilleures fabriques [illegible] [illegible]

Quincaillerie en gros et en détail.

C. CARRERE.

[illegible] d'Ouvrier [illegible]

UN homme [illegible] [illegible] [illegible] rue Royale, [illegible] Nlle-Orléans, 31 mai 1858.

VINS—[illegible] barriques vin rouge de Bordeaux [illegible] du navire May Flower [illegible] Levée [illegible] [illegible] W. V. VIEUSSEUX & Co.

TICKET INDÉPENDANT.

POUR MAIRE:
G. T. BEAUREGARD.

POUR CONTRÔLEUR DES RUES:
Dr J. MADDOX.

POUR RECORDERS:
Premier District.........GEO. Y. KNIGHT,
Second district.........EMILE WILTZ,
Troisième District,.........JOS. SOLOMON.

POUR ALDERMEN:
Premier District.........{ H. V. E. [illegible], EDWARD PEALE,
Second District.........L. B. FORSTALL,
Troisième District.........J. Y. GOODWIN,
Quatrième District.........GEO. [illegible]

POUR ASSISTANT ALDERMEN:

Premier District—1er Ward		JAMES A. WHITE
" " 2e "		SAML. JAMISON
" " 3e "		JOHN [illegible] Jr
Second District—4e Ward		JULES [illegible]
" 5e "		F. MORENO Jr
Troisième " 6e Ward		J. J. E. MANSCOT
" 7e "		JOHN NEWMAN
Quatrième " 11e Ward		[illegible]

RECORDER DU TROISIÈME DISTRICT.

Honorable les électeurs,
Veuillez accepter H. JOSEPH SOLOMON comme candidat du PEUPLE pour les fonctions de recorder du Troisième District, à l'élection qui aura lieu le 7 juin.

UN GRAND NOMBRE D'ÉLECTEURS DU DISTRICT.
16 mai—8d

AVIS AUX VOTANS.

Les [illegible] votans, amis d'une réforme dans le gouvernement de la ville, sont invités à se réunir LE JOUR MÊME DE L'ELECTION, à 7 heures et demie du matin, dans les lieux de l'élection [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le jour de l'élection.

Les citoyens [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Par ordre du COMITÉ EXÉCUTIF du Parti Indépendant.
2 juin—5

AVIS AUX VOTANTS!

IL est important que tous les votants qui ne se sont pas encore fait enregistrer, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Tous les citoyens paisibles, de quelque parti politique qu'ils soient, sont également [illegible] [illegible] [illegible]

Par ordre du COMITÉ EXÉCUTIF
27mai—au 7) Du Parti Indépendant.

Aux Electeurs de la Paroisse d'Orléans.

DEJA nous avons reçu tous les bons citoyens, [illegible] le droit de vote, de se faire enregistrer [illegible] [illegible] [illegible] [illegible].

Publié par ordre du COMITÉ EXÉCUTIF
2 juin Du Parti Indépendant.

Belle propriété à louer.

UNE jolie propriété, enseigne Amour et Borella, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] l'après-midi.

LIBRAIRIE FRANÇAISE:
Vve REBERT & Co.
149 rue de Chartres.

[illegible] Par le Philadelphie:
Médecine—Bouchut—Maladies des enfants,
[illegible]
[illegible]
[illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Lion & Pinard,

66 et 68, Rue Royale, enseigne Bienville.
Importateurs de Marchandises françaises et américaines.

ONT constamment en magasin un assortiment de [illegible] Parfumerie des fabriques françaises des meilleures fabriques de Paris [illegible] [illegible]

HOTEL LIGIER,
NEW YORK,
Tenu par AUGUSTE LIGIER.
76, Franklin Street, près de Broadway.

CET ÉTABLISSEMENT, au centre des affaires, et à proximité des théâtres de la Cité, [illegible] [illegible] [illegible].

Encore une Tombola.

Belle Plantation des Attakapas.

LE Dr MAYRE a organisé une Tombola à [illegible]

1er lot—Une habitation [illegible] [illegible] [illegible] $6,000
2me lot—Une belle plantation à l'enseigne [illegible] 2,500
3me lot—[illegible] 1,4'0

[illegible]

Dissolution de Société.

LA société [illegible] entre la raison JOS. E. MARKS & Co [illegible]

JOS. E. MARKS,
E. J. MARKS,
ISAAC E. MARKS.

Nlle-Orléans, 1er juin 1858.

Avis de Société.

LES soussignés ont formé aujourd'hui une société [illegible] [illegible] [illegible]

JOS. E MARKS,
ISAAC E. MARKS.

Nlle-Orléans, 1er juin 1858.

Nouveautés.

GRANDE vente de [illegible] [illegible] [illegible]

TICKET AMÉRICAIN.

POUR MAIRE:
GERARD STITH.

POUR CONTRÔLEUR DES RUES:
C. C. [illegible]

Premier District.
POUR RECORDER:
M. DE [illegible]

POUR ALDERMEN:
AMBROSE LAMBERT.........J. C. [illegible]

POUR ASSISTANTS ALDERMEN:
Premier Ward.........JAMES H. BROCKER,
Second Ward.........JOHN T. MONROE,
Troisième Ward.........[illegible]

Second District.
POUR RECORDER:
J. L. FABRE.

POUR ALDERMAN:
A. DUPRÉ.

POUR ASSISTANTS ALDERMEN:
Quatrième Ward.........F. A. LUMSDEN,
Cinquième Ward.........JOHN E. HOLLAND,

Troisième District.
POUR RECORDER:
WEBSTER LONG.

POUR ALDERMAN:
P. S. WILTZ.

POUR ASSISTANTS ALDERMEN:
Septième Ward.........L. LOMBARD.
Huitième Ward.........J. B. LEEFE.

AVIS.

LE Comité Exécutif du PARTI AMÉRICAIN se réunira TOUS LES SOIRS de cette semaine, à [illegible] heures.

3 juin—6f ADAM GIFFEN, président.

Asile des Orphelins de Ste-Marie.
Troisième District.
26 mai 1858.

"En vérité, je vous le dis, ce qui sera fait au dernier d'entre eux, me sera fait à moi-même."

La Supérieure de cet Asile prend la liberté d'appeler l'attention des personnes charitables sur les faits suivans:

1o—Il y a environ 300 orphelins dans cette institution, qui, plus ou moins, manquent de vêtemens.

2o—Il est certain qu'un grand nombre de personnes, à l'occasion de l'ascension, ou pendant que faire [illegible] leurs habillements d'hiver, les jettent ou rendent des [illegible].

3o—Ces vêtemens seraient d'un grand avantage aux pauvres orphelins.

En conséquence, les personnes qui désireraient nous envoyer quelques effets, n'ont qu'à adresser une note à la Supérieure de l'Asile Ste Marie, boîte C 71, au bureau de poste, [illegible] [illegible] [illegible].

Les dons seront aussi reçus aux endroits suivants:

Chez M. T. Layton, No 79, rue de Chartres.
Chez M. Ver Hare, rue Dumaine, près Marais.
Chez Mme veuve Blanchon, rue Condé, vis-à-vis l'Archevêché.

Encore une grande réduction de prix.

ORGANDIS PETITS DESSINS, A 15 CENTS.

D. P. SCANLAN & Co.,
En liquidation.

FONT savoir respectueusement aux dames que M. D. P. Scanlan se retirant des affaires, ils ont décidé, afin de liquider le plus tôt possible, d'offrir au prix coûtant et au-dessous

leur magnifique assortiment de MARCHANDISES NOUVELLES DE CHOIX, comprenant:
SOIERIES POUR ROBES,
ORGANDIS, BAREGES,
CRÊPES D'ESPAGNE,
TISSUS DE SOIE et
ÉTOFFES pour ROBES DE VOYAGE,
BRODERIES,
DENTELLES,
POINTES,
POINTES, CHALES et MANTILLES, en dentelle;
ROBES,
DOMINOS,
FLEURS, &c.

D. P. SCANLAN & Co, en liquidation.

3 juin—5f Nos 22 et 24, rue de Chartres

VANILLE—4 caisses vanille longue pour le commerce [illegible] BROUSSARD & Co, 13 rue Bienville

A LOUER—La maison [illegible] [illegible] PRIEUR & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

Succession du Dr John Bien, décédé.

LES personnes qui doivent à la succession [illegible] [illegible] [illegible]

WILLIAM MURE, Curateur de la succession du Dr John Bien, No 62, rue Carondelet.

VUES STÉRÉOSCOPIQUES.

DUMAREST, RUE DE CHARTRES, 26.

OUVRE aujourd'hui une collection de magnifiques vues stéréoscopiques tout à fait nouvelles: VUES D'EGYPTE—[illegible]

James H. Suydam & Co.
Marchands de produits de l'Ouest, Toile et Cordes d'Emballage,
65 et 67, rue Poydras, Nlle-Orléans.

ON demande un professeur d'allemand et [illegible] S'adresser à la poste, boîte C No 112.

Librairie Nouvelle.

LE soussigné a transféré son établissement au No 134 de la rue de Chartres, près de la place d'Armes.

Il y continuera le commerce de Librairie et de [illegible]

[illegible]

J. TACON, Rue de Chartres, No 134, près la place Jackson.

Librairie Pays.

REÇU par le Philadelphie:
F. A. Karr—Sous les Tilleuls.
A. Achard—La chasse royale.
[illegible]—Aventures d'Arthur Gordon Pym.
[illegible]
[illegible]

A. CHOPARD & Co.
Marchands de denrées du Nord et de l'Ouest,
No 14, rue Poydras,
Entre Tchoupitoulas et la Nouvelle Levée, en face de la rue du Commerce,
Nlle-Orléans, Lne.

EN débarquement du navire May Flower, venant de Bordeaux:
50 barriques vin St-Julien médoc
20 do do St-Christoly médoc
[illegible]
A vendre par E. DESCHAMPS, 28, rue St-Louis.

EN magasin—250 [illegible] divers [illegible] à vendre par E. DESCHAMPS, 28, St-Louis.

HUILE d'olive—150 paniers huile d'olive de Fr., [illegible] à vendre par F. JACOB, DUMESNIER & Co, Nos 65, 67 et 69, Vieille Levée.

EAUX-DE-VIE—[illegible] Cognac, [illegible] F. JACOB, DUMESNIER & Co, Nos 65, 67 et 69, Vieille Levée.

$25,000 de récompense.

Madame Virginie
LA GRANDE PROPHÉTESSE NOIRE,
LA MEILLEURE GUÉRISSEUSE,

OFFRE la récompense ci-dessus à toute personne qui pourra, comme elle, prédire [illegible] [illegible] [illegible]. RUE BARONNE, 281, [illegible]. TOUS LES JOURS, de 8 A. M. à 9 heures P. M. [illegible]

Prix de consultation.......Dames.......$1
do do.......Messieurs......2

AVENDRE en débarquement du navire William & Jane, venant de Bordeaux:
25 barriques vin rouge pour familles;
30 do do St Christoly Médoc;
10 do do St Julien;
10 do vin blanc Haut Sauterne;
[illegible]
Par E DESCHAMPS, 28 rue St Louis

EN débarquement du navire Orleans, venant de Bordeaux, et à vendre par G. Dochamps, rue St Louis, No 28:
25 barriques vin rouge pour familles,
5 do vin blanc Haut Sauterne,
[illegible]

Perdu.

UN beau PERROQUET, parlant très bien le français, appartenant à Miss George. Une récompense libérale sera donnée à quiconque [illegible] [illegible] — Basil Verandah Court, rue Conti No 29. 1er juin—6f

DIVERS—Vin rouge en barrique, de diverses qualités; vin blanc Haut-Sauterne; [illegible] [illegible] [illegible]
A vendre par R. SALAMON, 101, rue Royal

LIQUEURS—[illegible] caisses liqueurs assorties [illegible] A vendre par R. SALAMON, 101, rue Royale.

EN débarquement du navire May Flower, venant de Bordeaux:
5 barriques vin rouge Chateau St-Julien,
[illegible]
A vendre par A. CASSIER & Co, Vieille Levée

ECOLE ESPAGNOLE.

[illegible] [illegible] [illegible]

TONNEAU de [illegible] ANT. COSTA, 28, rue de la Douane

Leçons particulières.

UN AMÉRICAIN, professeur dans une des meilleures institutions de la ville, parlant parfaitement le français, désire donner quelques leçons particulières d'Anglais, de Latin et de mathématiques.— S'adresser au bureau de l'ABEILLE ou par lettre, à X. Y. Z. boîte M 60, Bureau de la Poste.
30 mai—5 m

LAIT ANTEPHELIQUE

Le seul dont les effets soient incontestables. Plus de rides, plus de taches de rousseur, régularisation de la peau et du teint, par le seul et véritable LAIT ANTÉPHÉLIQUE de chez Candès.

AVIS.

On a annoncé sur l'Abeille que notre préparation [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] LAIT ANTÉPHÉLIQUE [illegible]

J. Wright & Co et Ribeiller, avec Lespinasse Riboldi et Sengstack.

Propriété à vendre.

Pour effectuer un partage.

Les soussignés, désirant s'associer leur société, offrent à vendre leur habitation située dans la paroisse St Jacques, rive gauche du Mississipi, à environ 65 milles de la [Nouvelle-Orléans].

Cette propriété est établie en sucrerie avec machine à vapeur, elle contient environ 2000 acres de terre, dont 160 arpents environ sont en plant de cannes; 100 arpents environ en souches et de 250 à 300 arpents en maïs.

Il y a de 50 à 60 esclaves, avec mulets, charrues, charrettes et tous les autres outils aratoires indispensables à l'exploitation, ainsi que du maïs pour l'année.

Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux aux soussignés. JOURDAN FRÈRES.

Société de Musique Classique.

LES personnes qui désirent souscrire pour la seconde saison, voudront bien s'adresser à l'un des soussignés:

WILLIAM QUENTELL, Président, 26, rue Carondelet.
HENRY RODEWALD, vice président, 104, rue du Camp
JULES BELLY, trésorier, banque des Citoyens.

Et au magasin de musique de H. L. GAERKE, 91, rue du Canal
16 mai—1m

Amer toni-aromatique.

Cordial des dames et vieillards.

CE cordial s'est agréable au grand nombre, et c'est à la renommée des familles que je l'ai fait; elles en vont toujours [illegible] de mélange à faire avec cet amer, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

Ces dispositions bien fondées, m'ont fait reconnaître la véritable source qui explique beaucoup de monde de faire usage de ce genre de conserve si bienfaisant; [illegible] [illegible] [illegible]

A. A. PEYCHAUD, No 123, rue Royale

AVIS.

[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] A. A. PEYCHAUD, 123 rue Royale

HOTEL DE LA LOUISIANE
A NEW-YORK,
707, Broadway, enseignure de la 8e rue,
TENU PAR
Mme S. RAMSEYER,

LA propriétaire de ce magnifique établissement [illegible] [illegible] [illegible] On y parle l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol.

LE DOCTEUR BORDE,
Médecin de la Faculté de Paris,
Ancien interne des Hôpitaux,
A établi son domicile
Rue Bienville, 144,
Entre Dauphine et Bourgogne,
NOUVELLE-ORLÉANS.
Consultations de midi à trois heures. 21av—3m

$75 de Récompense.

PARTI marron, le jeune mulâtre nommé, AMBROSE NORL, âgé de 19 ans, taille moyenne, [illegible] [illegible] [illegible]
W. J. PIERCE, Rue Baronne No 65.

A VENDRE.

Deux jolies maisons cottage, à côté l'une de l'autre, à Carrollton, [illegible] [illegible]
E. J. HART & Co, 77 et 79 rue Tchoupitoulas

Réparation d'orfèvrerie.

LE soussigné prévient le public en général qu'il fait faire dans ses ateliers toute espèce de réparation de couverts, réargenture, [illegible] [illegible]

M. C. BOUYER, rue de Chartres, 153

COMPAGNIE D'ASSURANCE DU STAR.
Nlle-Orléans, 26 mai 1858.

L'ÉLECTION de neuf Directeurs pour l'année courante aura lieu au bureau de la Compagnie, lundi 7 juin prochain, de 10 heures A. M. à 2 h. P. M.

E. DE BUYS, secrétaire.

Avis.

LA société existant jusqu'à ce jour entre les soussignés, sous la raison DONNELLY, BRENNAN & Co a cessé par limitation le 1er courant.

Les affaires seront continuées par H. Murray, qui est chargé de la liquidation de l'ancienne société.

E. MURRAY.
T. CLANCY.

Briques à feu---Briques à feu.
Manufacturées par L. T. Delassize,
Buck Creek, près de la Pointe Claire, Alabama

LES ingénieurs, constructeurs d'équipage, fondeurs [illegible] [illegible] [illegible] BRIDGE & [illegible]

ou chez L. T. DELASSIZE, au coin des rues Tremé et Vieux Bassin

CERTIFICAT.
Alger, 6 avril 1858.

L. T. Delassize,
[illegible] [illegible] [illegible]

[Signé] R. WELLS, Trésorier

PLATE-FORMES—20 bouteilles [illegible] JAS. H. SUYDAM & Co, 65 et 67 rue Poydras

TOILE d'emballage du Kentucky—1000 pièces [illegible] JAMES H SUYDAM & Co, 65 et 67 rue Poydras

CORDES d'emballage—[illegible] JAMES H SUYDAM & Co, 65 et 67 rue Poydras

[illegible] JAS H SUYDAM & Co, 65 et 67 rue Poydras

SUCRE de la Havane—[illegible] caisses sucre blanc jaune et brun, en magasin et à vendre par MORENO FRÈRES, 34 Vieille Levée

SUCRE—[illegible] JOSEPH H. MARKS & Co, Nos 65, 65 et 67, Nlle Levée

GENIÈVRE de Hollande, [illegible] PRIEUR & COUTURIE, 31 et 33 rue Gravier

AVIS. AVIS.
Bienville Cotton Seed Oil Factory.
Huile de graines de coton, [illegible]
J. MARTIN [illegible]
[illegible] BLANCHIN & GIRAUD

LOTERIES DE S. SWAN & Co.
Autorisées par l'Etat de la Géorgie.

Sur le plan des numéros simples

Nouvelle et magnifique Loterie pour le mois de Juin.

GROS LOT. $70,000

Prix du billet $20 seulement.
1,000,000 piastres à distribuer en juin.

Les tirages auront lieu publiquement par S. SWAN & Co., Directeurs de la LOTERIE DE L'ACADÉMIE DE SPARTA dans le mois de JUIN 1858, à AUGUSTA, (Géorgie), comme suit:

Classe 18—Pour être tirée SAMEDI, 5 juin 1858.
Classe 19—Pour être tirée SAMEDI, 12 juin 1858.
Classe 20—Pour être tirée SAMEDI, 19 juin 1858.
Classe 21—Pour être tirée SAMEDI, 26 juin 1858.

Sur le plan de numéros simples.
Cinq mille quatre cent quatrevingt-cinq Lots.
Plus d'un lot pour chaque neuf billets.
MAGNIFIQUE PLAN!
POUR ÊTRE TIRÉE
Tous les Samedis, dans le mois de Juin.

1 lot de	$70,000	est		70,000
1 do	30,000	do		30,000
1 do	10,000	do		[illegible]
1 do	5,000	do		[illegible]
1 do	4,000	do		[illegible]
1 do	3,000	do		[illegible]
1 do	1,500	do		[illegible]
1 do	1,000	do		[illegible]
5 do	1,000	do		[illegible]
[illegible] do	500	do		3,500
[illegible] do	300	do		3,000
[illegible] do	200	do		2,000
[illegible] do	100	do		[illegible]
50 do	300	do		15,000
100 do	125	do		12,500
250 do	100	do		25,000

APPROXIMATIONS.

4 Lots de $400, approx. de $70,000	sont		1,6[illegible]
4 do	300	do 30,000	1,2[illegible]
4 do	250	do 10,000	[illegible]
4 do	125	do 5,000	[illegible]
4 do	100	do 4,000	[illegible]
4 do	75	do 3,000	[illegible]
4 do	50	do 1,500	[illegible]
5,000 do	20	sont	100,000

5,485 lots s'élevant à.................$ 3[illegible]

Billet entier, $20—Moitié, $10— Quart, $5 [illegible] Huitième, $2 50.

PLAN DE LA LOTERIE.

Les numéros 1 à 50,000, correspondant avec [illegible] nombre des billets imprimés séparément [illegible] morceaux de papier, sont entourés de petits [illegible] [illegible] et mis dans une roue.

Les premiers 407 lots, imprimés et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

Exemple: Si le billet No 11,250 gagne le lot de $70,000, les billets Nos 11,248, 11,249, 11,251, 11,252 auront droit à $400 chacun. Si le billet No 550 gagne le lot de $30,000, les billets Nos 548, 549, 551, 552 auront droit à $300, d'après le susdit plan.

Les 5000 lots de $20 seront déterminés par le dernier chiffre du numéro qui gagnera le lot de $70,000. [illegible] [illegible]

On vendra des certificats de paquets aux taux suivants, c'est-à-dire le risque:

Certificat d'un paquet de 10 billets entiers.... $80
do do de 10 demi billets.... 40
do do de 10 quarts de billet.... 20
do do de 10 huitièmes de billet.... 10

En demandant des billets ou des certificats, [illegible] [illegible] [illegible]

Les acheteurs peuvent avoir des billets dessinés par la chiffre qu'ils désignent.

Les acheteurs sont priés de signer lisiblement et de faire connaître leur bureau de poste, le comté et l'Etat qu'ils habitent.

La liste des numéros gagnants et des lots sera envoyée aux acheteurs immédiatement après le tirage. [illegible] [illegible]

Adressez les demandes de billets ou de certificats à SAMUEL SWAN & Co, bureau de poste de la Nlle-Orléans, ou à S. SWAN & Co, Augusta, Géo.

AVIS.

MM. THEODULE LIVAUDAIS et SAML. B. LOGAN ont été admis comme associés dans notre maison.

La raison sociale n'est pas changée.

GIQUEL & JAMISON.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1858.

Southern Institute,
Encoignure Remparts et Dumaine.

LE siège de cette institution, autrefois situé rue St-Louis, No 145, a été transféré à l'encoignure des rues Remparts et Dumaine. [illegible] [illegible] [illegible]

ED. JEDOU.

AVIS.

M. W. DUREL, Dr Dentiste, annonce au public qu'à l'avenir il se rendra chez les personnes qui [illegible] [illegible] [illegible] magasin de M. T. Moreau.

VINS.

CHATEAU GISCOURS.
CRU PESCATORE.
VIN DE CHAMPAGNE
MAX SUTAINE & Co.
A vendre par SOUTHERN THOMAS & Co, 8, rue Gravier

Tabacs et Cigares.

MM. CHARLES FREDERIC & Co, tabacteurs et cigariers, rue Condé, 88, ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général que pour faciliter leurs pratiques, ils viennent d'ouvrir un nouveau magasin au No 147, de la rue de Chartres. [illegible] [illegible] [illegible]

Ouverture de l'Hôtel Washington.

LE soussigné a l'honneur de prévenir leurs amis et le public qu'il rouvrira l'HOTEL WASHINGTON, à la [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

JULES COURCHÉ & Co.

Hotel des Etrangers à Paris.
RUE VIVIENNE, No 3.

Près de la Bourse, près des principaux Théatres, des Boulevards et du Palais Royal.

M. GIRARD a l'honneur d'annoncer aux personnes se rendant en France qu'il vient de remettre son hôtel à neuf et qu'il est prêt à leur fournir de grandes et petites chambres à 2 et à 6 francs par jour, ainsi que de grands appartements. Un restaurant ouvert à toute heure, une excellente table d'hôte, des bains et des voitures sont attachés à l'hôtel.

Les bureaux de télégraphe se trouvant dans l'hôtel, les voyageurs pourront correspondre, avec la plus grande facilité, avec leurs familles, etc.

Journaux français et étrangers. On parle l'anglais et l'allemand.

Ne pas confondre avec d'autres petits hôtels du même nom.

Superbes Habillemens d'été
DE BONNE QUALITÉ ET A BON MARCHÉ.

ALFRED MUNROE & Co.,
36, rue des Magasins,

ONT reçu par les derniers steamers un nouvel et bel assortiment de VÊTEMENS D'ÉTÉ,

ce qui met leur assortiment au grand complet. ROBES MARINES DE TOILE à $1 50 et au-dessus.
" " D'ALPACA à $2 50
" GILETS DE DESSOUS à $1 50
" PANTALONS à $2

Egalement:

DE SUPERBES HABITS, [illegible]
LINGE DE PEAU, [illegible]
[illegible] HABILLEMENTS D'ENFANTS, tous genres.
[illegible] ARTICLES EN CAOUTCHOUC, toutes espèces.
[illegible] MALLES, VALISES et SACS DE VOYAGE.
[illegible] CHEMISES PATENT YOKE OU CHEMISES SANS EGALES.

Nous appelons particulièrement l'attention des acheteurs sur notre excellent assortiment de nos chemises Patent Yoke, si recherchées. [illegible] [illegible]

Si les acheteurs ne sont pas satisfaits, ils peuvent renvoyer les marchandises, les échanger pour d'autres ou l'argent leur sera rendu.

PRIX FIXES.

ALFRED MUNROE & Co, 36, rue des Magasins

Cuisinier et Pâtissier.

ON offre à louer un bon nègre, excellent cuisinier, pâtissier et garçon de salle à manger.— Il est en outre sobre, intelligent et docile. S'adresser à M. Joseph Lanfiere, à l'institution des Orphelins indigents, au coin des rues Grands Hommes et Union, [illegible] [illegible] [illegible] 26 mai—12

Grande Tombola.
AU PROFIT DU [illegible] [illegible] de la Nouvelle-Orléans,
Avenue Napoléon, à Bouligny,
Du 29 mai au 1er juin 1858.

Ouverture tous les jours, de 10 heures A. M., à 2 heures P. M.

Et de 4 à 10 heures et demie P. M.

Les omnibus et les chars tirés du Séminaire à la rue du Canal, jusqu'à 10 heures et demie, tous les soirs, pour les personnes qui voudront assister à la Tombola.

Magasin de Tapis,
Rue de Chartres.........29

NOUS offrons aux plus bas prix du marché:

NATTES—160 rouleaux nattes blanches, à carreaux et de fantaisie;

TOILES CIRÉES de toutes largeurs, genres et qualités.

TAPIS—Un grand assortiment de toutes qualités [illegible] anglaises [illegible]

[illegible] de tables, [illegible] 29 avril—6 A. [illegible] & Co

PAPIER à [illegible] à vendre par E J HART & Co, 77 et 79, rue Tchoupitoulas

COUVERTURES [illegible] GRATIAS, COMMAGERE & Co, 29, rue de la Douane